



Séance du 08 avril 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 30
Absents : 12
dont suppléés : 1
dont représentés : 6
Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 37

Date de la convocation

25/03/2025

Date de publication

15/04/2025

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, P. MIESCH, S. MOREL, A. NAWROT, V. ORLAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WEISS, E. WILLEMAIN, A. ZIEGLER

Membre avec voix délibérative : D. ILTIS

Pouvoirs : C. LESOU à J. CHIPAUX, G. MICLO à J-P. BRINGARD, F. MONCHABLON à J-L. SALORT, C. PARTY à C. CANAL, P. VUILLAUMIE à L. BROS-ZELLER, J. GROSCLAUDE à P. LACREUSE

Secrétaire de séance : C. CANAL

Délibération n° 046-2025

Objet : Finances - budget primitif 2025 - budget assainissement non collectif

Vu

- la décision de tenir la séance à huis clos, conformément au code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-1 et L2121-18,
- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20, L5211-36 et L2311-1 à L2343-2,
- la délibération n°028-2025 relative à l'approbation du compte de gestion 2024 du budget assainissement non-collectif,
- la délibération n°033-2025 relative à l'approbation du compte administratif 2024 du budget assainissement non-collectif,

Monsieur le Président propose le projet de budget primitif du budget assainissement non-collectif suivant :

Dépenses

Fonctionnement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2025	BP 2025 + RAR
011	Charges à caractère général	0,00	4 262,59	4 262,59
012	Charges de personnel	0,00	75 000,00	75 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	220,00	220,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	300,00	300,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	0,00	385,00	385,00
042	Opération d'ordre entre sections	0,00	1 740,70	1 740,70
Total		0,00	81 908,29	81 908,29

Recettes

Fonctionnement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2025	BP 2025 + RAR
70	Produits des activités	0,00	85 650,00	85 650,00
002	Solde d'exécution reporté	0,00	107 705,78	107 705,78
Total		0,00	193 355,78	193 355,78

Solde de la section de fonctionnement : **111 447,49**

Investissement

Dépenses

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 090-200069060-20250408-046_2025-DE

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2025	BP 2025 + RAR
20	Immobilisations incorporelles	0,00	134,00	134,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 600,00	2 600,00
Total		0,00	2 734,00	2 734,00

Recettes

Investissement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2025	BP 2025 + RAR
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	1 740,70	1 740,70
001	Solde d'exécution reporté	0,00	5 346,23	5 346,23
Total		0,00	7 086,93	7 086,93

Solde de la section d'investissement : **4 352,93**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif du budget assainissement non-collectif, par nature et par chapitre ou opération, tel que proposé par Monsieur le Président.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2.

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Le secrétaire de séance,

Christian CANAL